Sous-prefecture de NARBONNE Date de reception de l'AR: 03/10/2022 011/211100060-20220927-DE_2022_018-DE



DEPARTEMENT DE L'AUDE COMMUNE D'ALBAS

Séance du mardi 27 septembre 2022 DE 2022 018

Membres en exercice: 7

Présents :7 Votants: 7

Pour: 7 Contre: 0 Abstention:0

Secrétaire de séance:

Cécile CROS

Date de la convocation: 16/09/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept septembre 18 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire sous la présidence de Jean Claude MONTLAUR,

<u>Présents</u>: Jean Claude MONTLAUR, Michel MAZERM, Cécile CROS, Romain CHANOIS, Michel DANEZAN, Denis INTSABY, Sylvain THRITHARD

Représentés:

Excusés: Absents:

Objet: Vote de crédits supplémentaires et réajustements - ea_albas -

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

ONCTIONNEMENT:		DEPENSES	RECETTES	
023 (042)	Virement à la section d'investis.		-111.60	
6063	PRODUITS DE TRAITEMENT		3111.60	
61523	Entretien, réparations réseaux		-3006.00	
777 (042)	Quote part des su			-6.00
		TOTAL:	-6.00	-6.00
VESTISSEMENT:			DEPENSES	RECETTES
1391 (040)	Subventions d'équipement		-6.00	
2156 - 29	Matériel spécifique d'exploitation		3628.05	
2315	Installat°, matériel et outillage techni		-3425.59	
2315 - 28	Installat°, matériel et outillage techni		4770.70	
021 (040)	Virement de la section fonct°.			-111.60
10222	F.C.T.V.A.			2951.41
131 - 22	Subvention d'équipement			2127.35
-		TOTAL:	4967.16	4967.16
		TOTAL :	4961.16	4961.16

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Le Maire, M. Jean-Claude MONTLAUR